

AVIS D'ENQUETE

District : Nyon
Communes : Dully, Gland et Prangins
Route cantonale : 1-B-P hors traversée de la localité

Le Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines se conformant aux dispositions de la loi sur les routes du 10 décembre 1991 (LRou ; BLV 725.01) et de la loi forestière (LVLFO ; BLV 921.01) soumet à l'enquête publique :

du 8 novembre au 9 décembre 2024 inclusivement

- a) La requalification de la RC 1-B-P, tronçon Dully – Gland - Prangins
- b) Le défrichement avec reboisement compensatoire

Le dossier est déposé au Greffe municipal des communes de Dully, Gland et Prangins où il peut être consulté.

Les oppositions doivent être adressées par écrit au Greffe municipal ou consignées sur la feuille d'enquête, dans le délai indiqué, faute de quoi il ne sera pas possible d'en tenir compte.

Les intéressés sont invités à signaler les sources, les canalisations ou tous autres ouvrages non indiqués sur les plans et qui pourraient être touchés par les travaux, en précisant si possible leur situation et leur profondeur.

Les bailleurs sont tenus de faire part de l'enquête sans délai à leurs locataires.

Les modifications qui seraient apportées à l'état des immeubles ou aux rapports juridiques les concernant, pendant l'enquête ou la procédure ultérieure, ne seront pas prises en considération pour la fixation du chiffre des indemnités. Elles ne pourront donc en aucun cas justifier une augmentation de celles-ci.

Département de la culture, des
infrastructures
et des ressources humaines

Direction générale de
la mobilité et des routes

Insertions

- Feuille des avis officiels du 8 novembre 2024
- Journal La Côte